

Appels à projets du programme « Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap » 2021

Avis du Comité scientifique d'évaluation 13 décembre 2021

Suite au processus d'évaluation des projets soumis en réponse à l'appel Autonomie, lancé par l'IRESP et la CNSA, et dans le prolongement de l'avis rendu en novembre 2020, le Comité scientifique d'évaluation (CSE) a souhaité préciser certains points relatifs à ce processus d'évaluation.

1 Qualité scientifique des projets et champ des quatre appels

Le comité scientifique souligne tout d'abord la qualité scientifique des projets soumis, qui confirme la tendance soulignée l'année dernière de la structuration d'un champ de recherche portée par les différents appels à projets Autonomie. 21 projets sur 43 ont été recommandés pour financement, une proportion quasi-identique à celle de l'année dernière (17 sur 36) (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Signet non défini.**).

Tableau 1 : Nombre de projets recommandés par appel à projets – session 2021

Appel	Projets recommandés au financement	Projets non recommandés au financement	Total
Autisme et SHS 2	1	2	3
Blanc 12	9	8	17
ESTOMS 3	9	7	16
SCMR 2	2	5	7
Total	21	22	43

L'appel « Établissements, services et transformation de l'offre médico-sociale » (ESTOMS) a reçu plus de propositions cette année (16 contre 10 en 2020), contrairement à l'appel Blanc (17 contre 24 en 2020). Cette augmentation est certainement due à la communication dynamique organisée notamment autour de 2 webinaires de restitution des résultats de projets précédemment financés. Les projets soumis à l'appel ESTOMS étaient de très bonne qualité cette année, tant au niveau de leur pertinence qu'au niveau méthodologique ou théorique. Le CSE espère que cette évolution marque l'atteinte d'un « rythme de croisière » sur cet appel à projets, qui serait analogue à celui trouvé par l'appel Blanc depuis quelques années déjà. Ces deux appels à projets permettent de consolider le champ par la production de nouvelles connaissances sur des problématiques déjà traitées et de faire émerger en parallèle de nouvelles problématiques : le CSE se réjouit de voir apparaître des projets sur les jeunes aidants, sur le croisement entre perte d'autonomie et immigration, sur le polyhandicap, sur les dynamiques territoriales, la formalisation et la transférabilité des innovations dans le médico-social, par exemple.

Concernant les deux autres appels, « Autisme et SHS » et « Soutien à la structuration de communauté mixte de recherche » (SCMR), le CSE encourage les chercheurs à y répondre davantage.

Il regrette le nombre peu important de projets soumis à l'appel Autisme et SHS. Le CSE salue l'intérêt montré par les chercheurs pour l'appel SCMR qui a reçu cette année un nombre plus important de réponses (7 contre 2 en 2020). Mais les projets proposés sont hétérogènes dans leur rédaction et leurs objectifs, et saisissent encore mal l'enjeu de cet appel. Afin d'aider les chercheurs à mieux appréhender le champ et l'enjeu de cet appel, nous y consacrons une section.

2 Appel « Soutien à la structuration de communautés mixtes de recherche »

Le CSE incite les chercheurs à mieux prendre en compte la double dimension « communauté » et « mixte » qui caractérise cet appel. En effet, certaines réponses se présentent davantage comme des projets de recherche que comme le projet de développement d'une communauté. De manière générale, il est essentiel dans la rédaction du projet de bien montrer l'articulation entre le ou les projets de recherche et la structuration d'une communauté. L'explicitation de la dynamique de développement d'un réseau est un critère important dans l'évaluation du CSE. Un projet de CMR ne doit pas nécessairement se limiter aux participants mentionnés dans la réponse à l'appel à projets, mais au contraire exposer les modalités d'extension du réseau à d'autres participants.

Par ailleurs, le CSE rappelle l'importance de la « mixité » de cette communauté, qui doit regrouper une diversité de parties prenantes : chercheurs et non-chercheurs, ces derniers regroupant les professionnels, les personnes concernées, les associations, etc. Ensuite, le CSE attire l'attention des porteurs de projets de telles communautés sur l'importance de préciser un certain nombre de questions spécifiques à ce type de projets telles que la gouvernance de la communauté, la place des différents acteurs impliqués, les modalités de coopération entre ces acteurs. Ainsi, il est important dans ce type de projet de prévoir du personnel de support correctement rémunéré pour l'animation et pour la gestion administrative. Certains projets présentés étaient cette année extrêmement ambitieux : si le CSE salue cette ambition des porteurs, il les invite également à mieux réfléchir l'ampleur donnée au projet et à mieux dimensionner et organiser ses différents aspects (durée du projet, actions proposées, ressources humaines, etc.), par exemple pour ajuster la durée à la possibilité de financer des fonctions supports. Enfin, si cet appel est une opportunité ouverte aux chercheurs pour structurer de telles communautés, il ne doit pas être utilisé comme un substitut au manque de financement de certaines structures existantes. Ainsi, lorsque les projets sont articulés ou portés par une structure de type « réseau » déjà existante, le CSE invite le porteur du projet à expliciter, dans la rédaction de son projet, les liens entre la structure existante et la communauté mixte proposée.

3 Projet de recherche et recherche participative.

Le CSE rappelle que la dimension participative est encouragée par les instances, mais n'est pas une condition d'éligibilité. La dimension participative implique l'association de parties prenantes qui ne se limitent pas aux seuls usagers : professionnels de l'accompagnement, aidants, proches des usagers, membres de la société civile, responsables politiques, etc. Un projet peut par ailleurs être participatif même s'il n'implique pas d'usagers.

Pour être considéré comme « participatif » dans le cadre des appels ici concernés, le CSE rappelle que le projet doit être participatif *a minima* à deux de ses étapes : la construction de la question de recherche et la valorisation et diffusion des résultats. Concernant la construction de la question de recherche, celle-ci peut faire l'objet d'une démarche participative au début du projet de recherche et

ne doit pas forcément être réalisée en amont, c'est-à-dire lors de la rédaction même du projet de recherche en vue du dépôt à l'IRESP. Ces deux critères établis dans les appels à projets ne doivent pas être limitatif : il n'est parfois pas pertinent par exemple de co-construire la question de recherche dans le cadre d'une démarche qui peut être considérée comme participative, même si elle ne sera pas classée ainsi dans le cadre de l'AAP ; une telle démarche devra aussi être explicitée.

De manière générale, lorsqu'un projet se revendique comme « participatif », il est important d'expliciter la démarche qui sera suivie pour qu'il le soit, de préciser à quelle étape la dimension participative est prévue, et enfin d'expliquer l'intérêt de la dimension participative pour le projet, autrement dit en quoi la dimension participative transforme concrètement le processus et la nature des connaissances produites.

4 Champ disciplinaire, méthodes mixtes, construction et cohérence des projets de recherche

Les 3 appels Blanc, ESTOMS et SCMR s'adressent aux SHS et à la santé publique, contrairement à l'appel Autisme et SHS qui est restreint aux SHS. Les projets de recherche peuvent également proposer une perspective interdisciplinaire, sans que cela ne soit un critère de sélection : nous rappelons que les projets monodisciplinaires gardent toute leur pertinence et leur légitimité pour explorer certaines questions. Tout comme l'année dernière, le CSE souligne la faible présence de disciplines comme la philosophie et le droit par exemple, et encourage le dépôt de projets intégrant ces disciplines.

Le CSE rappelle comme l'année dernière, que le recours à des méthodes mixtes n'est pas un critère sélectif. De nombreux projets proposent des approches combinant méthodologies quantitatives et qualitatives sans que cela ne paraisse justifié. En cas de méthodologie mixte, l'attention des membres du CSE se porte systématiquement sur la complémentarité et la pertinence de l'articulation entre les méthodes employées pour la problématique explorée.

Plus généralement, la cohérence d'ensemble des différents éléments d'un projet au regard de la question de recherche abordée, et principalement l'articulation des approches disciplinaires et des méthodologies employées, est un point d'attention du CSE. En particulier, les projets organisés en « *work packages* » sans lien entre eux sont évalués négativement.

Compte tenu de la dimension santé publique des appels à projets, les propositions peuvent impliquer des médecins. Lorsque ceux-ci ne sont pas spécialisés en santé publique, il est important que le projet intègre une approche santé publique ou SHS dès la problématisation du projet, qu'il implique également des chercheurs en SHS ou en santé publique afin de situer le projet dans le champ de l'appel ou *a minima* que les porteurs du projet apportent la preuve des compétences et de l'expérience passée des médecins impliqués dans des recherches en santé publique et/ou SHS. Un certain nombre de projets déposés cette année n'intégraient que de manière marginale des approches santé publique ou SHS, parfois avec des personnels en cours de recrutement qui n'avaient pas pu participer à la problématisation du projet, ou proposaient un recours non justifié ou non maîtrisé aux méthodologies, notamment qualitatives, propres aux SHS, sans réflexion approfondie sur les modalités de recueil, la construction de la population, les analyses possibles. Le CSE évalue négativement toutes ces pratiques ne visant qu'à satisfaire aux exigences des appels à projets qu'il perçoit comme une instrumentalisation des SHS.

5 Implication des doctorants dans les projets de recherche

Cette année encore, plusieurs projets de recherche impliquaient des doctorants pour leur réalisation. Il est souhaitable et possible que des projets de recherche permettent le financement de thèses. Néanmoins, dans ce cas, le CSE invite les porteurs de projet à être extrêmement clairs sur l'articulation entre le projet de recherche et la thèse envisagée. D'une part, celle-ci doit être partie intégrante du projet de recherche, d'autre part et inversement, le projet de recherche ne doit pas se réduire à la thèse. En effet, le CSE est très attentif à ce que des doctorants ne se retrouvent pas en situation de devoir mener une double recherche (pour le projet et pour leur thèse), ni en situation de mener seul la recherche correspondant au projet déposé.

Le CSE est également attentif à l'impact budgétaire de ces questions : quand des demandes de financement de postes de doctorants à mi-temps ou à temps plein sont faites, des éléments devraient être fournis sur les conditions de financement complémentaire de la thèse (cas du mi-temps) ou sur le temps laissé au doctorant dans le cadre de son financement pour la rédaction de sa thèse (cas du temps plein).

Enfin, lorsque le projet implique des doctorants, il est souhaité que soient bien expliqués également le rôle et les tâches réalisées, dans le cadre du projet, par les encadrants et les autres chercheurs impliqués (porteur, etc.).

6 Re-soumission des projets

Le CSE évalue toujours les projets faisant l'objet d'une nouvelle soumission au regard des améliorations apportées suite aux retours de l'année précédente. Pour autant, il n'y a pas de « bonus » à la re-soumission : ces projets sont évalués en comparaison avec les autres projets soumis. Il convient donc aux porteurs de projet d'évaluer la pertinence d'une re-soumission : si les retours d'évaluation portaient principalement sur des clarifications des objectifs ou de modification de la méthodologie, la re-soumission peut apparaître opportune, contrairement à des retours plus globaux sur la pertinence de la question de recherche ou le positionnement dans la production scientifique actuelle.

7 Durée des projets et montant des financements demandés

Le CSE remarque que de nombreux projets semblent aligner la durée du projet au montant des financements demandés. Il tient à souligner que ces deux caractéristiques ne sont pas liées : selon l'ambition du projet, le nombre et la taille des équipes, l'importance du recueil de données ou les besoins en coordination, un projet peut nécessiter un financement élevé sans pour autant s'étendre sur plus de 24 mois. Ces deux caractéristiques des projets nécessitent d'ailleurs des justifications clairement distinctes.

Membres du Comité Scientifique d'Evaluation 2021

Nom	Prénom	Discipline	Statut
Winance	Myriam	Sociologie	Présidente de l'AAP ESTOMS et l'AAP SCMR.
Guilhot	Nicolas	Histoire/Gestion	Président de l'AAP Blanc et l'AAP Autisme et SHS
Greacen	Tim	Psychologie sociale	Membre
Flamant	Anouk	Sciences politiques	Membre
Jaeger	Marcel	Sociologie	Membre
Bertrand	Louis	Sociologie	Membre
Forestier	Florian	Philosophie	Membre
Eyraud	Benoit	Sociologie	Membre
Balard	Frédéric	Anthropologie/sociologie	Membre
Pichetti	Sylvain	Economie	Membre
Gillet	Anne	Sociologie	Membre
Dumas	Agnès	Sociologie/démographie	Membre
Popa-Roch	Marie	Psychologie de l'éducation	Membre
Pennec	Sophie	Economie/démographie	Membre
Robine	Jean-Marie	Démographie	Membre